

Communiqué de presse

Convention FNE-Formation 2021

37 millions d'euros pour développer la formation des salariés des entreprises du commerce

Paris, le 6 avril 2021. La convention cadre FNE-Formation signée entre le ministère du Travail et l'Opcommerce prévoit une enveloppe budgétaire de 37 millions d'euros pour l'année 2021. Elle doit permettre de financer 6 000 parcours de formation autour de trois enjeux :

1/ Accélérer la transformation vers l'omnicanal, défi du « monde d'après », en revisitant la fonction du magasin

2/ Repenser l'expérience client, depuis le service client jusqu'aux modalités de paiement pour un parcours fluide et sans couture

3/ Répondre à une demande sociétale qui s'amplifie sur le terrain de la responsabilité sociale et environnementale

Salariés concernés

- Les salariés des entreprises en activité partielle ou activité partielle de longue durée,
- Les salariés des entreprises en difficulté : baisse d'activité, réorganisation ou confrontées à une mutation caractérisée selon les critères des difficultés au sens de l'article L.1233-3 du code du Travail.

Sont exclus du dispositif, les salariés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, les actifs non-salariés, les indépendants, les salariés appelés à quitter une entreprise en PSE (Plan de sauvegarde de l'emploi) ou visé dans le cadre d'une rupture conventionnelle collective.

Quatre types de parcours

L'accès au FNE-Formation s'appuie sur le déploiement de parcours de formation, d'une durée maximum de 12 mois, qui peuvent grouper plusieurs actions et plusieurs modalités de formation pour un même salarié.

Parcours reconversion : permettre à un salarié de changer de métier, d'entreprise ou de secteur (sans se substituer à la PRO-A et ou à Transitions collectives).

Parcours certifiant : accéder à une certification, un diplôme, un titre professionnel, des compétences socles (CléA).

Parcours compétences spécifiques contexte Covid-19 : accompagner les évolutions de l'entreprise qui s'imposent pour sa pérennité et son développement : évolution des compétences liées à la conjoncture (nouveaux marchés et produits, nouvelles techniques de commercialisation, nouveaux métiers, nouvelles expertises...) ou mise en place de nouveaux modes d'organisation et de gestion (travail collaboratif renforcé, travail à distance, connaissances pluridisciplinaires, nouveaux process des fonctions support...).

Parcours anticipation des mutations : accompagner les montées en compétences indispensables sur les thématiques stratégiques pour l'entreprise, notamment les transitions numérique et écologique.

Offre de diagnostics

Pour aider les entreprises à identifier leurs besoins et ceux de leurs salariés, la convention prévoit que l'Opcommerce peut intensifier le recours à son offre de diagnostics, construite dans le cadre de l'EDEC Commerce et de l'EDEC Eco-prospective.

Cela concerne quatre diagnostics en particulier : Cap sur le digital, InnovPME, Rebond, Pass Eco.

Modalités de financement

La prise en charge des coûts pédagogiques varie en fonction de la taille de l'entreprise.

Taille de l'entreprise	Activité Partielle (AP)	Activité Partielle de longue durée (APLD)	Entreprises en difficulté (Covid) / Article L. 1233-3 du code du Travail
Moins de 300 salariés	100 %*	100 %*	100 %*
De 300 à 1 000 salariés	70 %	80 %	70 %
Plus de 1 000 salariés	70 %	80 %	40 %

**Possibilité de prendre en charge la rémunération des stagiaires pour les entreprises de moins de 50 salariés dans la cadre du Plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés, pour les salariés qui ne sont ni en activité partielle, ni en activité partielle de longue durée.*

Contact Presse

Philippe ANDREANI - Tél. : 06 69 05 77 16 - pandreani@lopcommerce.com